

# COMMUNE DE MOLLAU

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 septembre 2012  
-----

Sous la présidence de M. NICKLER Raymond, Maire

**Nombre de Conseillers élus** : 11

**Nombre de Conseillers en exercice** : 10

**Nombre de Conseillers présents** : 08

Mmes Danielle ANDRES (rejoignant la salle de séance à 20h25), Germaine KERN, Myriam MORRI et Valérie SCHOENENBERGER  
MM. Francis RUEFF, James VALLEE et Olivier ROMINGER (rejoignant la salle de séance à 21h30)

**Absents excusés** : - M. Yves KLEIN donnant procuration de vote à M. Raymond NICKLER, Maire  
- Mme Eliane PETER donnant procuration de vote à Mme Valérie SCHOENENBERGER

-----

Assistait également à la séance Mme Katia ILTIS, Adjoint Administratif Territorial.

-----

Le Conseil Municipal désigne Mme Myriam MORRI en qualité de Secrétaire de Séance.

-----

L'ordre du jour suivant était proposé au Conseil Municipal

- Approbation du P.V. du 28.06.2012
- Situation financière

- Approbation de la Modification des Statuts de la Communauté de Communes :  
Compétence Tourisme
- Garde-chasse pour le lot intercommunal n°2 « Brand »
- Demande de distraction du Régime Forestier
- Aménagements extérieurs
- Confection d'une rampe handicapés pour l'Eglise
- Demande de subvention

#### **N° 42 - Approbation du P.V. du 28.06.2012**

Ce procès-verbal, dont copies conformes ont été adressées à tous les Conseillers, est approuvé à l'unanimité.

*Mme Danielle ANDRES rejoint la salle de séance.*

#### **N° 43 - Situation financière**

Le Maire présente la situation financière (Budget Primitif et Décisions Modificatives) arrêtée au 31 août 2012 comme suit :

##### BUDGET COMMUNAL

<b>Fonctionnement</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>%</b>
Dépenses	647 547,96 €	209 632,71 €	32,37 %
Recettes	647 547,96 €	287 670,33 €	44.42 %
<b>Investissement</b>			
Dépenses	686 263,30 €	465 546,17 €	67,84 %
Recettes	686 263,30 €	303 900,71 €	44.28 %

##### BUDGET FORET

<b>Fonctionnement</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>%</b>
Dépenses	109 788,86 €	41 984,52 €	38,24 %
Recettes	109 788,86 €	65 354,41 €	59,53 %

Le Maire précise par ailleurs que certaines subventions escomptées en 2012 ne seront réellement perçues qu'en 2013. Le Conseil prend bonne note de toutes ces informations.

#### **N° 44 - Approbation de la Modification des Statuts de la Communauté de Communes : Compétence Tourisme**

Le Maire indique que par courrier en date du 8 août, le Président de la Communauté de Communes l'a saisi d'une modification des statuts communautaires ayant pour effet d'étendre les compétences de cette dernière.

Cette demande d'extension de compétences s'explique pour plusieurs raisons.

En effet, la Communauté de Communes a pris la maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation et la gestion longue durée du Belacker et du Gazon Vert dans le cadre de la Chaîne de gîtes d'étape. Elle s'apprête à faire de même pour le Gustiberg.

Toutefois, la Sous-préfecture a détecté un problème juridique relatif à la conclusion de baux emphytéotiques pour cette opération. En effet, deux collectivités ne peuvent pas avoir la même compétence « gîtes d'étape ». Or pour être autorisés à signer ce document, nous devrions chacune en avoir la compétence. Comme c'est impossible, la Sous-préfecture nous demande d'annuler les baux et de régulariser au plus vite la situation en intégrant l'opération « chaîne de gîtes d'étape » dans les compétences de la Communauté de communes.

La compétence Tourisme n'ayant jamais été détaillée, ce qui risque de poser problème pour des projets ultérieurs, il est par ailleurs proposé de profiter de cette occasion pour la clarifier.

Ainsi, les statuts de la Communauté de Communes pourraient être complétés comme suit : à l'article 2, dans la rubrique « autres compétences », à la suite de l'alinéa : « définition et mise en œuvre d'un plan de développement touristique en s'appuyant sur un office de tourisme intercommunal et d'autres partenaires de la Communauté de Communes (syndicats mixtes, associations...) », rajouter :

- « *Adhésion au projet de Chaîne de gîte d'étape à travers la réhabilitation et la gestion des sites du Belacker, du Gazon Vert et du Gustiberg.*
  
- *Réalisation (création ou réhabilitation) et gestion d'équipements, d'hébergements et d'aménagements touristiques, patrimoniaux et de loisirs générant une économie touristique et dont le rayonnement dépasse l'échelle de la commune d'implantation, y compris à travers les syndicats mixtes dont la*

*Communauté de communes est membre et pour le compte de tiers (communes, associations) par maîtrise d'ouvrage déléguée, conclusion de baux emphytéotiques ou toute autre contractualisation juridique permettant délégation de maîtrise d'ouvrage et/ou gestion à long terme ; réalisation des études y afférant.*

- *Accompagnement technique et financier des projets privés, communaux et associatifs générant de l'économie touristique ; actions de professionnalisation des acteurs touristiques.*
- *Création et gestion ou financement de transports touristiques (liaison crêtes – vallée ou liaisons intersites. »*

### **Le Conseil Municipal,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-17 ;

### **Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** D'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes comme suit : à l'article 2, dans la rubrique « *autres compétences* », à la suite de l'alinéa : « *définition et mise en œuvre d'un plan de développement touristique en s'appuyant sur un office de tourisme intercommunal et d'autres partenaires de la Communauté de Communes (syndicats mixtes, associations...)* », sont rajoutés les alinéas suivants :

- *« Adhésion au projet de Chaîne de gîte d'étape à travers la réhabilitation et la gestion des sites du Belacker, du Gazon Vert et du Gustiberg.*
- *Réalisation (création ou réhabilitation) et gestion d'équipements, d'hébergements et d'aménagements touristiques, patrimoniaux et de loisirs générant une économie touristique et dont le rayonnement dépasse l'échelle de la commune d'implantation, y compris à travers les syndicats mixtes dont la Communauté de communes est membre et pour le compte de tiers (communes, associations) par maîtrise d'ouvrage déléguée, conclusion de baux emphytéotiques ou tout autre contractualisation juridique permettant délégation de maîtrise d'ouvrage et/ou gestion à long terme ; réalisation des études y afférant.*
- *Accompagnement technique et financier des projets privés, communaux et associatifs générant de l'économie touristique ; actions de professionnalisation des acteurs touristiques.*
- *Création et gestion ou financement de transports touristiques (liaison crêtes – vallée ou liaisons intersites. »*

Les autres dispositions restent inchangées.

**N° 45 - Garde-chasse pour le lot intercommunal n°2 « Brand »**

Le Maire soumet à l'Assemblée, la demande d'agrément d'un Garde-chasse particulier pour le lot intercommunal du Brand, présentée par l'Association des Chasseurs St-Hubert du Brand, Adjudicataire de ce lot intercommunal, à savoir :

M. Fabien GASSER, né le 28 juillet 1982 à Mulhouse, Haut-Rhin, domicilié 16 rue des Coteaux à Saint-Amarin, Haut-Rhin.

Invité à se prononcer à ce sujet, le Conseil Municipal, après en avoir débattu et considérant que la désignation de ce garde-chasse privé n'appelle aucune observation de sa part, donne unanimement un avis favorable à cette demande.

**N°46 - Demande de distraction du Régime Forestier**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 33 du 04 mai 2012 par laquelle la Commune souhaitait distraire une parcelle du régime forestier et demander l'autorisation de défricher une parcelle cadastrale de la Fassmatt. En contrepartie de cette distraction, la Commune proposait de soumettre au régime forestier une autre parcelle d'une surface supérieure (53,75 ares) à celle de la Fassmatt.

Considérant la complexité des dossiers, le Conseil Municipal :

- décide de ne plus demander la distraction de cette parcelle (34.94 ares)
- charge le Maire d'en informer l'ONF

**N°47 - Aménagements extérieurs**

Le Maire rappelle que les massifs du carrefour de la rue de Storckensohn et celui du Pont de la Place de Lattre de Tassigny sont mal aménagés.

A cet effet, il soumet un devis de l'entreprise Christophe GROB Paysage de Fellingring s'élevant à un total de 3 956.97 € TTC (1 477.39 € pour le carrefour de la rue de Storckensohn et 2 479.58 € pour celui du Pont de la Place de Lattre de Tassigny).

Considérant que l'état actuel des massifs est à la limite de la sécurité publique (jets de galets issus de ces derniers) sur les bâtiments alentours, le Conseil :

- approuve unanimement le devis présenté
- charge le Maire de la suite à donner.

#### **N° 48 - Confection d'une rampe handicapés pour l'Eglise**

Le Maire rappelle à l'Assemblée que les établissements recevant du public (ERP) ont pour obligation de se mettre en conformité avec les nouvelles normes d'accessibilité.

Selon la loi du 11 février 2005, la mise en conformité des ERP devrait être achevée au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Dans le cadre de cette accessibilité, le Maire soumet à l'Assemblée, le devis des ETS ANTONELLI de Mollau pour un montant de 10 771.55 € HT soit 12 882.77 € TTC relatif à la création d'un accès à l'Eglise pour personnes à mobilité réduite.

Le Conseil Municipal, unanimement, après en avoir débattu :

- décide de réaliser une rampe d'accès handicapés pour le bâtiment de l'Eglise, d'un montant 10 771.55 € HT (12 882.77 € TTC),
- charge le Maire de solliciter auprès des organismes publics (Etat et Département) les subventions dont ces travaux sont susceptibles de bénéficier,
- définit le plan de financement prévisionnel ainsi :

Montant travaux H.T.	<u>10 771,55 €</u>
○ Subvention du Conseil Général	4 308,62 €
○ Subvention DETR	4 308,62 €
○ Autofinancement	2 154,31 €

- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et actes nécessaires y relatifs.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2013 pour une réalisation au cours du deuxième ou troisième trimestre 2013.

### **N°49 - Demande de subvention**

Le Maire informe que l'Association Delta Revie Haut-Rhin sollicite la Commune pour le versement d'une subvention en 2013. A ce jour, cinq Molloviens sont adhérents.

Le mécanisme Delta Revie Haut-Rhin alerte le SAMU, qui contacte en cascade (selon un ordre de préférence communiqué au préalable par le porteur du mécanisme) les personnes susceptibles d'intervenir individuellement auprès de la personne victime d'une chute, d'un malaise... L'intervenant sur place prévient alors en cas de nécessité les services de secours. Après l'intervention sur les lieux, un rapport est dressé verbalement au SAMU par l'intervenant.

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 300 € à Delta Revie Haut-Rhin à raison de 60 €/personne molloviennne abonnée.

Cette subvention sera intégrée à la liste annuelle des bénéficiaires 2013.

*M. Olivier ROMINGER rejoint la salle de séance.*

### **Divers et Communications**

#### Investissements 2013

Le Maire communique les projets d'investissement 2013 :

INVESTISSEMENTS	DEPENSES PREVISIONNELLES TTC
Espace cinéraire	65 000,00 €
Voirie rue des Bruyères	19 109,17 €
Voirie Impasse Rominger	11 417,59 €
Voirie rue Callinet	24 430,69 €
Voirie Parking Eglise	6 263,16 €
Haut-débit	100 000,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>226 220,61 €</b>

### Aménagements extérieurs

Le Maire informe que tous les dossiers de voirie seront examinés en détail lors du prochain conseil.

### Convention de cour commune

Le Maire informe que la convention de cour commune signée entre la Commune et les Epoux ARNOLD doit être réétablie. En effet, le Maire ne peut pas être juge et partie. C'est donc un Adjoint, suite à une délibération, qui devra signer cette convention.

### Affaire BLUNTZER

Le Maire informe le Conseil qu'un certificat d'urbanisme, concernant la maison BLUNTZER, a été demandé à la DTT et qu'il a relancé M. le Président de la ComCom à ce sujet.

### Affaire LIPP

Le Maire informe le Conseil qu'un courrier avec AR a été adressé à Mme et M. LIPP leur demandant de signer l'autorisation permettant au Maire ou à l'un des représentants de la Commune, de pénétrer dans leur propriété pour l'entretien du regard de la canalisation d'eaux pluviales.

### Autorisation de passage

Le Maire rappelle qu'un différend opposait M. Olivier ROMINGER et les époux KOENIG. Afin d'apaiser le conflit, il propose de rédiger une autorisation de passage pour le compte des époux KOENIG qui permettrait à M. ROMINGER de traverser la propriété de M. KOENIG.

### Affaire ETTERLEN

Le Maire informe le Conseil du mail réceptionné fin juillet de M. Maurice ETTERLEN concernant les câbles EDF passant dans le tilleul situé au-dessus de sa propriété (rue du Chauvelin). Un représentant d'EDF, M. KRUST, ayant RDV avec le Maire s'est rendu sur place afin de constater la dangerosité de ces lignes électriques traversant ce tilleul.

La dangerosité proviendrait des 3 grosses branches qui partent juste au-dessus du tronc. M. VIEILLARD les a rejoints. Il propose de faire visiter cet arbre par un expert et par son assurance pour avoir la garantie de la prise en charge de dégâts éventuels sur le voisinage.

#### Contrat de prestation d'amélioration pastorale

Un contrat de prestation pour le dossier d'amélioration pastorale concernant les terrains exploités par M. Serge HANS nous est parvenu de la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin.

Ce point sera revu au prochain Conseil.

#### Journée du Patrimoine

Dans le cadre de la journée du Patrimoine du 16 septembre 2012, des visites de l'Orgue Historique J. Callinet seront organisées de 10h à 12h et de 14h à 16h.

#### Remerciements

Un courrier de remerciement pour la contribution aux travaux de réfection de l'Eglise sera envoyé aux généreux donateurs.

*Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 18 ou 19 octobre 2012.*

*La prochaine secrétaire de séance sera Mme Danielle ANDRES.*

*Clôture de la séance à 22h30.*